

## Le groupe Transdev pressenti pour exploiter deux premiers lots mis en concurrence sur le réseau de bus francilien.

Dans le cadre de la mise en concurrence et de la modernisation du réseau de bus de grande couronne, le groupe Transdev est pressenti pour l'exploitation des bus sur les territoires de Val d'Europe – Marne et Gondoire (Marne-la-Vallée) et de l'Est de l'agglomération Grand Paris Sud (Sénart).

Les choix du délégataire seront proposés au Conseil d'Île-de-France Mobilités lors de sa séance du 8 juillet 2020. Ces attributions de concessions s'inscrivent dans le cadre des appels d'offres lancés depuis 2019 par Île-de-France Mobilités, découpés en 36 lots.

Ces deux premiers contrats de délégation de service public pour l'exploitation de réseaux de bus débiteront au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée respective de 5 et 7 ans.

Les cahiers des charges émis par Île-de-France Mobilités sur l'ensemble des 36 lots portent une attention particulière à l'amélioration des conditions de déplacement des franciliens. Ils intègrent des exigences portant sur la performance de l'offre de transport, une amélioration de la régularité des bus, des investissements en matière de transition énergétique et une large place à l'innovation (notamment sur l'information des voyageurs).

### Sur le territoire de de Val d'Europe – Marne et Gondoire (Marne-la-Vallée)

L'objet de la délégation de service public consiste en l'exploitation de 29 lignes de bus et un service de transport de la demande représentant environ 5 500 000 kilomètres commerciaux en 2020. Les communes desservies sont : Lagny-sur-Marne, Bussy-Saint-Georges, Montévrain, Thorigny-sur-Marne, Magny-le-Hongre, Serris, Saint-Thibault-des-Vignes, Chanteloup-en-Brie, Conches-sur-Gondoire, Bailly-Romainvilliers, Chessy.

### Sur le territoire de l'Est de l'agglomération Grand Paris Sud (Sénart)

L'objet de la délégation de service public consiste en l'exploitation de 32 lignes de bus pour 5 500 000 kilomètres commerciaux en 2020. Les communes desservies sont Combs la Ville, Moissy Cramayel, Réau, Vert Saint Denis, Cesson, Savigny le Temple, Nandy, Lieusaint, Saint-Pierre du Perray, Tigery.

### La mise en concurrence de l'exploitation des lignes de bus de grande couronne

A la suite des orientations prises par son Conseil en 2017, Île-de-France Mobilités a entamé la mise en concurrence des réseaux de bus en grande couronne, dont la mise en œuvre démarre dès 2021. Cette ouverture à la concurrence des réseaux de bus s'inscrit dans le cadre du calendrier progressif en application de la réglementation européenne, telle que mise en œuvre dans la quasi-totalité de la France depuis des années. Elle concernera à terme l'ensemble des modes de transport donnant lieu à des obligations de service public (le dernier réseau mis en concurrence étant le réseau de métro historique en 2040). L'exploitation des lignes de bus de grande couronne est confiée jusqu'en 2021 à des opérateurs historiques au travers de contrats signés de gré à gré avec Ile-de-France Mobilités, pour la période 2017-2020. Au total, l'ouverture à la concurrence de ces marchés représente :

### 900M€ de chiffres d'affaires

- 135 contrats
- 1 200 lignes de bus (à titre d'exemple : 130 pour la métropole de Lyon)
- 10 000 conducteurs
- 5 000 véhicules (à titre d'exemple : 1 000 pour la métropole de Lyon), avec un fort enjeu de transition énergétique (bio-GNV et électrique)
- Environ 370 millions de voyages annuels (à titre d'exemple : 136 millions pour la métropole de Lyon)
- Plus de 200 millions de km parcourus par an

### Contact presse - Île-de-France Mobilités

Sébastien Mabile - [sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr](mailto:sebastien.mabile@iledefrance-mobilites.fr) , 01 47 53 28 42 – 06 15 39 21 58  
Amélie Lange – [amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr](mailto:amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr) – 01 82 53 80 90